

|  |  |
| --- | --- |
| cid:image002.png@01D6CFAE.B460A4E0 | cid:image003.png@01D6CFAE.B460A4E0 |

Le 5 février 2021

**Orientation :**

**20 entreprises du territoire de l’Agglomération Seine Eure s’engagent aux côtés de la Région et de l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers pour faire connaître leurs métiers aux Normands !**

**Hervé Morin, Président de la Région Normandie et Président de l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers, s’est rendu, ce matin, dans les locaux de la Filature à Louviers, pour la signature officielle de la charte « Fabrique des Compétences » avec 20 entreprises du territoire de l’Agglomération Seine Eure qui ont décidé de s’engager, aux côtés de la Région, pour faire connaître leurs savoir-faire et métiers auprès des scolaires, étudiants, mais aussi des personnes en reconversion.**

*« La Région a fait le choix d’adapter ses actions en matière d’orientation professionnelle et d’information métiers aux réalités économiques du territoire. C’est pourquoi, nous avons décidé de placer le monde économique au cœur de notre dispositif de promotion de l’orientation.* *Je remercie les entreprises de l’agglomération Seine-Eure qui ont accepté de participer à l'effort régional et de faire connaître leurs métiers aux Normands*. *J’encourage vivement toutes les entreprises, quel que soit leur statut ou leur taille, à rejoindre cette démarche et contribuer à faire naitre des vocations »* a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

La charte d’engagement « Fabrique des Compétences » a été co-construite par la Région, l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers, les entreprises du territoire d’Hérouville-Saint-Clair et de l’Agglomération Seine Eure, avec un accompagnement méthodologique de l’Aract, (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

A travers le développement d’une Charte d’engagement, la Région et son Agence de l’Orientation et des Métiers entendent apporter de la valeur ajoutée au système actuel de l’orientation, en facilitant le rapprochement des entreprises avec les jeunes, ainsi qu’avec les personnes en reconversion.

Les entreprises qui rejoignent la démarche s’engagent à coopérer avec la Région et l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers pour une durée de deux ans (avec possibilité de reconduction) dans la conduite de deux actions (minimum) en faveur de l’orientation, de l’information métiers et de la mixité des emplois :

* **au minimum une action au titre de la plateforme numérique régionale
« destination métiers »** pour rejoindre le **«** **Réseau d’Ambassadeurs Métiers »** et/ou àcontribuer au **dispositif « Immersions »** en accueillant pendant quelques jours des jeunes en construction de projet.
* **une action au choix parmi trois grandes thématiques** :
* **Faire découvrir son entreprise et ses métiers** (actions à destination des Parents, actions de parrainage, organisation de visites d’entreprise, coopérations avec les structures de formation du territoire…).
* **Accueillir tous les publics pour faciliter l'orientation et la construction des parcours professionnels** (stages étudiants, stages « d’immersion » pour le public adulte en recherche d’emploi ou en reconversion, actions de professionnalisation à destination des enseignants, accueil de classes en entreprise…).
* **Participer à des actions locales ou régionales** (forums, remises de diplômes, interventions auprès des écoles, lycées ou universités, diffusion d’offres d’emploi sur le site « Emploi’Normandie »…).

Adhérer au  réseau de la Charte d’engagement régionale « Fabrique des Compétences » constitue une manière pour les entreprises de gagner en visibilité et en reconnaissance auprès des publics, des autorités académiques, de l’enseignement supérieur et des acteurs de l’information et de l’orientation, tout en développant ou en renforçant leur engagement social et sociétal.

Les entreprises adhérentes bénéficient, par ailleurs, d’un accompagnement par un référent de proximité de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers ou de la Région pour la mise en œuvre de leurs actions d’orientation. Elles pourront aussi bénéficier de temps fédérateurs, animés et/ou coordonnés par l’Agence Régionale de l’Orientation et des Métiers pour échanger sur les « bonnes pratiques » avec les autres entreprises du réseau et bénéficier de temps de professionnalisation sur les enjeux emploi, formation, orientation. Des kits de communication seront aussi mis à leur disposition pour valoriser leurs engagements en région.

18 entreprises du territoire d’Hérouville-Saint-Clair et une quinzaine d’entreprise du Pays de Falaise ont d’ores et déjà signé la charte d’engagement « Fabrique des Compétences ». Elles sont aujourd’hui rejointes par les 20 entreprises suivantes du territoire de l’Agglomération Seine Eure :

* **La Filature** (Tiers-Lieu)
* **Schneider Electric** (Industrie 4.0, Composants Electriques)
* **Hermès Parfum et beauté** (Industrie Cosmétique)
* **Hermès Maroquinerie** (Industrie Maroquinerie)
* **Valdepharm** (Industrie Pharmaceutique)
* **Transdev Normandie** (Transports de voyageurs)
* **Transdev Val de Seine**, (Transports inter-Urbain)
* **Semo** (filiale Transport Urbain)
* **Veolia Eau** (gestion déléguée de services d'eau et d'assainissement)
* **Groupe Candor** (propreté et services associés)
* **I-Care** (recherche développement, Sous-traitant Industriel 4.0, spécialiste de l’analyse vibratoire)
* **ADMR 27** (Service à la Personne)
* **O²** (Service à la personne),
* **Groupe La Poste**
* **Initia-Formation** (OF/CFA spécialisé dans la Fibre Optique)
* **TP-MG Energies** (maintenance de réseaux Télécom/ Fibre optique)
* **Groupe IDFN**, (Travaux Publics/VRD)
* **SPHA,** (Bâtiment)
* **Urban Connect** (Communication)
* **Georget Cycles** (Commerce)

D’autres entreprises normandes rejoindront progressivement la démarche. Depuis le mois de septembre 2020, un important travail de promotion de la charte a été engagé sur l’ensemble du territoire.

A partir du 8 février, les jeunes, les familles et les enseignants pourront se connecter à une plateforme numérique « Destination Métier » afin de connaître toutes les entreprises signataires de la Charte, les Ambassadeurs-Métiers mobilisables ainsi que les lieux d’immersion professionnelle possibles et pourront se mettre directement en relation avec les interlocuteurs.

En outre, dans le cadre de tous les accords signés entre les branches professionnelles et la Région sur les volets emploi/formation, il est prévu que les branches s’engagent sur cette promotion.

Contact presse :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68  - charlotte.chanteloup@normandie.fr